

CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE :

NI FATALITE NI NECESSITE

Une drôle de méthode, un mauvais procès

C'est par la presse, au début de l'été, que les 285 000 postiers ont appris que les dirigeants de La Poste ont mis à l'étude le changement de statut de l'entreprise publique et une éventuelle ouverture du capital.

En effet, et depuis plusieurs mois, la banque d'affaires Rothschild, le cabinet de juristes Baker & McKenzie et les consultants de chez Altédia planchent sur différents scénarios. Manquerait-on à ce point de stratèges au sein de La Poste ? Les cabinets privés sont-ils vraiment les mieux placés pour décider de l'avenir du service public ?

La méthode est pour le moins singulière. En effet, la veille de la parution de l'article du 4 juillet dans le Monde, les responsables réunis dans le cadre du comité de management n'ont même pas eu droit au scoop ! Dès lors, comment accorder du crédit au discours autour du thème de la confiance ?

Certains observateurs considèrent que le changement de statut était déjà caché dans la loi du 2 juillet 1990, comme le ver dans le fruit. Ils découvrent ce que FO pressentait à l'époque.

Comment sérieusement prétendre que le statut public est un obstacle au développement de La Poste ? Les faits le démentent. Quelques exemples : La Poste, forte de ses 102 filiales, a acheté Exapaq pour 430 millions d'euros, Orsid pour 19 millions d'euros, vendu Europe Airpost pour 45 millions d'euros, créé le réseau DPD en Allemagne, mis sur pied un partenariat avec la SNCF pour le transport du courrier sur les lignes TGV (Fret GV), pris pied en Espagne avec Secur, en Grèce avec Interatika, en Turquie avec Yurtici Cargo, au Royaume-Uni avec Parceline, en Afrique du Sud avec Laser, en Europe de l'Est, en Inde. Elle vient de prendre position sur le marché du portage de presse et de bâtir une tête de pont DPD en Chine !

Elle a multiplié les partenariats financiers : Société Générale, Matmut, Crédit Municipal de Paris. Des accords de transport aérien ont été noués avec Air France/KLM, Sodexi, Aramex et même TNT. Par sa politique de rachat, ses échanges capitalistiques et ses différents partenariats, La Poste est présente en

Océanie, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis, en Afrique et naturellement en Europe. D'autres projets sont à l'étude, notamment dans les pays émergents.

Parallèlement, l'entreprise publique a engagé, en 2004, un vaste programme de rénovation de son réseau d'acheminement et de distribution en investissant 3,4 milliards d'euros sur 7 ans. Par ailleurs, 834 bureaux de Poste furent rénovés pour la seule année 2007.

Malgré cela, le président du groupe estime, dans son message aux managers et cadres, nécessaire d'« envisager une nouvelle forme juridique de l'entreprise car le statut actuel limite considérablement les possibilités d'acquisition et d'alliance dans tous nos autres métiers. »

Trois arguments majeurs sont avancés pour justifier et présenter comme inéluctable l'évolution du statut de La Poste.

Sauver l'unité en la cassant

Le premier argument est un peu curieux. Il faudrait ouvrir le capital pour assurer l'unité de l'entreprise. Mais alors, pourquoi s'être ingénié à détruire cette unité au fil des réorganisations-désorganisations (SOFT, NDO, PFT...) ?

Convaincue du danger d'éclatement, FO avait proposé, lors de la mise en place de la « *métiérisation* » au début des années 2000, l'implantation sur le territoire d'une vingtaine de directions unitaires regroupant les trois grandes activités de La Poste : courrier, colis et services financiers. Avec les bureaux de Poste comme point d'entrée unique.

Ces directions opérationnelles de La Poste, placées sous l'autorité d'un seul directeur, investies d'une vraie légitimité et disposant des moyens d'intervention sur l'ensemble des activités, auraient été à même d'assurer l'unité et l'efficacité du groupe.

Comme on le sait, cette option n'a pas été retenue. Les conséquences sautent aux yeux. Les métiers, installés dans leur pré carré, développent leur propre stratégie, établissent leurs règles de gestion et déterminent, pour l'essentiel, une politique RH « maison ». A tel point qu'émergent de nouvelles appellations. Ne parle-t-on pas, en effet, de « *Groupe Courrier* » ? Et voici que l'Enseigne se dote elle aussi d'un siège social...

Qu'il faille restaurer l'unité du groupe, parce que l'unité, c'est la force de La Poste, nous en sommes d'accord.

L'exemple type, de ce point de vue, c'est Chronopost : 50 millions d'euros de pertes, vente du siège social d'Issy-Les-Moulineaux, mise en œuvre du plan Energie 2007, mobilisation de moyens financiers exceptionnels pour assurer les engagements de qualité. Si le groupe n'avait pas mis la main à la poche, l'ancien fleuron de l'entreprise publique était menacé de disparition pure et simple.

Cela dit, on voit mal en quoi le changement de statut garantirait le maintien de l'unité. On lit, çà et là, que l'ouverture du capital au niveau de la maison

mère « *redonnerait des couleurs, c'est-à-dire de la légitimité, à cette dernière* ». La réalité est plutôt celle de la désunion.

Ainsi, La Banque Postale, après un premier partenariat noué sur la monétique, va très probablement étendre sa collaboration avec la Société Générale pour la commercialisation des prêts à la consommation. A quand le « pacs » avec l'enseigne rouge et noire ? En effet, rien n'interdit de penser que demain, dans trois ou cinq ans, les deux banques de détail mettront en commun leur réseau. Au moment où l'on assiste à de vastes concentrations bancaires, en France et en Europe, une telle éventualité n'est pas une chimère. En effet, sur les 18 derniers mois, les grandes banques françaises ont investi 17 milliards d'euros pour des opérations de rachat de banques de détail.

S'agissant de l'effet sur l'emploi, chacun comprendra que ce sera une soustraction et non une addition. Quant à l'avenir des postiers, il serait illusoire de croire qu'il est assuré dans un contexte de sur-bancarisation !

La concurrence a bon dos

Le deuxième argument renvoie à la mise en concurrence, à partir du 1^{er} janvier 2011, de l'ensemble des activités du groupe. Il convient tout de même de relativiser l'événement. Aujourd'hui, hormis les envois de moins de 50 g, toutes les prestations de La Poste sont déjà en concurrence. Il en va de même pour les services financiers : les chèques postaux n'ont jamais fait l'objet d'un monopole et le livret A est désormais banalisé. Pourquoi donc changer de statut alors que l'entreprise publique fait face à la situation, et ce malgré les handicaps liés au désengagement financier de l'Etat ? La Poste publique tire toujours son épingle du jeu. « Boosté » par le e-commerce, le chiffre d'affaires de l'express a progressé de 8% en 2007 par rapport à 2006 tandis que celui du colis a augmenté, pour la même période, de 7,4%.

Quant au produit net bancaire (PNB), il est en augmentation de 5%. Seul le courrier, (11,57 milliards de chiffre d'affaires), navire amiral du groupe, connaît depuis plusieurs mois quelques difficultés. Lesquelles sont liées à une baisse des volumes (-2,5% depuis le début de l'année 2008). Les postes allemande et néerlandaise, porte-drapeau de la privatisation, subissent d'ailleurs le même phénomène, dû au contexte économique.

Là encore, ce n'est pas un changement de statut qui effacera les effets de la crise des *subprimes* et l'envolée des prix de l'or noir. On nous dit également que seules les postes luxembourgeoise et française n'ont pas encore le statut de société anonyme. Et alors ? Comme si s'aligner sur les autres était un gage de vérité et de réussite. L'Histoire le démontre amplement. Rappelons aussi que les traités européens n'obligent pas les entreprises à changer de statut en cas d'ouverture des marchés. Le bon élève n'est pas forcément celui qui copie.

D'autant que le résultat de nos voisins n'est pas si reluisant qu'on le dit. En 1989, la poste allemande s'est séparée de ses services financiers. Face à la

baisse spectaculaire de la fréquentation de ses bureaux, elle a fait machine arrière. La Deutsche Post a dû monnayer 2,3 milliards d'euros le rachat de sa propre fille, la Postbank. Mais la leçon n'a pas suffi : la Postbank va être de nouveau vendue ! Certes, la maison mère et l'État vont toucher un gros chèque mais pour les usagers le prix réel est douloureux : les 850 plus grands bureaux sont devenus des agences bancaires. Les autres ont été transformés en papeterie. Pour les opérations postales, il suffit de s'adresser aux supérettes. La poste allemande est devenue une poste sans bureaux de poste. Elle a un faux nez, c'est avant tout une entreprise de logistique qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à l'international. Et qui commence à connaître de sérieux déboires, notamment aux USA. Enfin, et contrairement à une idée reçue, l'essor initial de la Deutsche Post n'est pas dû à son entrée en bourse : sa cotation est médiocre. Non, les acquisitions tous azimuts du géant d'Outre-Rhin sont le fruit du trésor de guerre accumulé à l'époque du monopole grâce à un prix du timbre le plus élevé d'Europe ! C'est le monopole qui a enrichi la poste allemande, ce n'est pas la bourse.

On pourrait multiplier les exemples pour d'autres pays. La poste belge appartient-elle encore aux Belges ? L'opérateur postal hollandais, lui, vient de se débarrasser de sa filiale messagerie express. Quant au fameux modèle suédois, il est surtout celui du « moins un tiers » : un tiers d'emplois en moins, un tiers des bureaux fermés !

L'Etat lâche La Poste

La troisième raison invoquée pour légitimer le changement de statut est d'ordre financier. Tout le monde s'accorde à dire que le niveau des capitaux propres est trop faible (3,3 milliards) et l'endettement (6,2 milliards) trop élevé. Mais à qui la faute ? La Poste a été contrainte de signer un chèque à l'État de 2 milliards d'euros et de s'endetter à hauteur de 1,8 milliard à titre de « compensation » pour le financement des retraites des fonctionnaires. Il se trouve que cette somme de 2 milliards d'euros correspond, sur la base d'une valorisation de l'entreprise publique à 10 milliards d'euros et d'une ouverture du capital à 20%, à la levée de fonds attendue par une mise en bourse. Comme par hasard...

Faut-il rappeler aussi que le coût des quatre missions de service public - accessibilité bancaire, service universel, transport/distribution de la presse et aménagement du territoire - pèse entre 800 millions et 1 milliard d'euros sur les comptes de La Poste. N'oublions pas non plus que l'entreprise publique a versé à l'État un dividende de 141 millions au titre de l'année 2007 !

Il n'y a pas si longtemps, l'État s'est montré moins pingre en subventionnant des entreprises parfois plus éloignées du service public : Air France, RATP, Crédit Lyonnais, Renault, Alstom... Pour La Poste, c'est le régime sec.

En fait, le changement de statut résulterait du désengagement de l'Etat et des coups de boutoir de Bruxelles pour qui le marché ouvert constitue la panacée. Il s'agit donc d'une question politique et pas seulement financière. Elle renvoie à l'idée qu'on se fait du rôle de l'Etat en matière industrielle et de service public.

Quoi qu'il en soit, les partisans de la société anonyme manquent de cohérence. Ils prétendent que l'essentiel c'est que l'Etat reste majoritaire dans le capital : ainsi les missions de service public seraient préservées. Mais un Etat majoritaire, même dans une société anonyme, subirait toujours les foudres de Bruxelles à chaque fois qu'il investirait un centime dans La Poste : abus de position dominante ! Il est donc faux d'affirmer qu'une société anonyme contrôlée par l'Etat serait libre d'agir à sa guise. L'arrière-pensée est bien de procéder comme avec France Télécom et de passer rapidement sous la barre des 50 % du capital. Cela s'appelle une privatisation.

De quoi sera fait le monde postal demain ? L'ouverture des marchés du courrier favorisera-t-elle l'émergence de nombreux opérateurs alternatifs ? Y aura-t-il au contraire constitution d'oligopoles, de cartels imposant leurs tarifs aux dépens des clients ? Est-on bien sûr d'emprunter le bon chemin ?

Enfin, on observe que les partisans de la société anonyme parlent beaucoup des chiffres et peu des hommes. Pourtant le doute et le découragement se sont installés chez les postiers, ballottés par quinze années de réformes successives. Des services éclatés, des règles de gestion à géométrie variable, des centres de décisions multiples, des accords sociaux pas toujours respectés, un dialogue social souvent médiocre, des reconversions professionnelles douloureuses, des mobilités forcées, une pression commerciale insupportable... tel est le lot quotidien des postiers !

Tout cela n'est guère propice à l'instauration de la confiance. La confiance se nourrit d'actes et non de mots. Elle naît du langage de la vérité. Elle ne se décrète pas ! Avec l'annonce par la presse du changement de statut, les postiers peuvent s'estimer victimes d'un coup fourré.

Naturellement, pour appâter les sceptiques, on brandit le miroir aux alouettes. On assure que le statut des fonctionnaires (180 000 agents concernés) sera garanti, en omettant de préciser qu'à France Télécom la majorité d'entre eux a connu depuis 1996, année d'adoption du statut de société anonyme, des avancements de carrière limités. Le personnel a également subi de lourdes reconversions professionnelles sans parler des suppressions massives d'emplois. On omet de dire qu'il n'y aura pas à La Poste de départs anticipés en retraite comme à France Télécom : pas assez d'argent pour cela ! On ne fait pas non plus de publicité sur la nouvelle loi concernant la mobilité des fonctionnaires. Celle-ci permet la mise en disponibilité ou en retraite d'office en cas de suppression de poste.

Evidemment, il y a l'actionnariat destiné au personnel. Chacun a une petite idée de ce que cela pourrait donner : au printemps 2008, les comptes de La Poste sont rendus public. Grâce au travail des postiers, le résultat d'exploitation

atteint 1,3 milliard pour un résultat net de 943 millions d'euros. En contrepartie, chaque agent a royalement perçu un intéressement de 93 euros ! A la déception s'est ajoutée l'amertume. En effet, l'intéressement accordé au personnel du siège de La Banque Postale s'est élevé à 2800 euros. Et on nous parle d'unité et de complémentarité ! Le postier rentier, ce n'est pas pour demain, d'autant que les entreprises postales introduites en bourse se traînent dans le bas de la fourchette des cotations : 17 euros l'action pour la performante Deutsche Post !

Ni fatalité, ni nécessité mais un danger certain

Malgré le flou du projet et les silences tactiques de rigueur, le Gouvernement et La Poste sont explicites dans leur choix : ils veulent transformer l'exploitant public en société anonyme. Nous avons montré que cette opération, purement idéologique, serait inutile et néfaste pour les usagers et les salariés. La Poste dispose de tout l'outillage juridique pour se défendre face à ses concurrents. Prétendre que des actionnaires accepteraient de rogner sur leurs dividendes pour financer le service public est une hypocrisie ou une naïveté.

FO va continuer son travail d'information et de mobilisation du personnel et des citoyens. Plus que jamais, nous réclamons le lancement d'un grand débat public sur l'avenir de La Poste. Un avenir qui, pour Force Ouvrière, ne peut se concevoir que dans le cadre d'un service public national maîtrisé par l'Etat.

